



# Comité départemental de Paris de Natation

## **DEVENEZ OFFICIEL NATATION COURSE POUR VOTRE CLUB**

Votre enfant fait des compétitions et vous l'accompagnez lors de celles-ci. Vous pouvez si vous le souhaitez participer à l'organisation et au bon déroulement de la compétition, en devenant officiel pour votre club.

### **1 - Pourquoi :**

Pour chaque compétition, le club doit présenter un certain nombre d'officiels en fonction du nombre de nageurs engagés :

- 1 officiel pour 5 nageurs et moins,
- 2 officiels entre 6 et 10 nageurs,
- 3 officiels au-delà de 10 nageurs.

Si ce quota n'est pas respecté par votre club lors d'une compétition, il se voit taxer une amende de 50 € par réunion et par officiel manquant. La compétition peut même être annulée si le nombre d'officiels est insuffisant.

**Pour que votre enfant et votre club ne soient pas pénalisés, ils ont besoin de vous et de vos compétences.**

### **2 - Qui sont les officiels de natation ?**

Il existe trois catégories d'officiels indispensables au bon déroulement des compétitions de natation :

Officiel C : il assure les fonctions de chronométreur.

*Conditions : être licencié, âgé d'au moins 14 ans et avoir réussi l'examen d'officiel C*

Officiel B : il assure les fonctions de chronométreur, juge à l'arrivée ou contrôleur de virages

*Conditions : être licencié, âgé d'au moins 16 ans et avoir réussi l'examen d'officiel B.*

Officiel A : il assure les fonctions de juge-arbitre, starter, superviseur, mais aussi, le cas échéant, l'une des fonctions dévolues à l'officiel B, voire à l'officiel C.

*Conditions : être licencié, âgé d'au moins 18 ans et avoir réussi les examens d'officiel A et B.*

### **3- Comment devenir officiel de natation ?**

Le candidat doit :

- Faire acte de candidature auprès de son président de club qui informera le comité départemental,
- Télécharger sur le site fédéral ([www.ffnatation.fr](http://www.ffnatation.fr)) ou faire la demande auprès de votre club du texte des règlements de la FINA et les étudier afin de pouvoir participer à une réunion d'information préalable à l'examen pratique, organisée avant la session d'examen par le comité départemental.

#### **Examen pour devenir officiel C :**

- Epreuves pratiques : Participer à une compétition en tant que chronométreur stagiaire, et chronométrer le temps final d'au moins 40 courses.

#### **Examen pour devenir officiel B :**

- Théorique : Examen d'une durée d'une heure environ, correspondant à un contrôle des connaissances sur les fonctions d'officiel B et les règlements qui les régissent.
- Epreuves pratiques : Chronométrage (si le candidat n'est pas déjà officiel C), juge d'arrivée et contrôleur de virages sur 20 courses.

#### **Examen pour devenir officiel A (réservé aux officiels B depuis deux saisons minimum) :**

- Théorique : Examen d'une durée d'une heure environ, correspondant à un contrôle des connaissances sur les fonctions d'officiel A et les règlements qui les régissent.
- Epreuves pratiques : Juge arbitre, starter, juge de nage superviseur/secrétariat de la compétition.

Le Président du comité de Paris, Monsieur Guy LAGORE.